



CGT FINANCES PUBLIQUES De la GIRONDE

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

24, rue François de Sourdis
33060 Bordeaux cedex
☎/ fax 05 56 90 76 93

1^o étage, Tour A Cité administrative
– Boite 85 33090 Bordeaux cedex
☎ 05 56 24 81 52 Fax 05 56 24 86 34

COMPTE RENDU CAPL A du 10/07/2015 Mouvement spécial restructurations Talence / Pessac Mouvement local au 1/9/2015

La CGT a lu une déclaration liminaire qui est jointe en annexe.

Mouvement spécial restructurations Talence / Pessac

Si la présentation du projet de mouvement suite à création des SIP de Talence et Pessac et restructurations des trésoreries de Pessac et Talence respecte les règles de gestion en vigueur, les élus CGT ont voté contre ce projet considérant qu'il n'est que la conséquence de décisions de la DG motivées par et pour les suppressions d'emplois contestées par l'ensemble des organisations syndicales.

Mouvement local au 1/9/2015

Le projet présenté respecte la règle de l'ancienneté administrative dans l'attribution des postes à pourvoir.

En réponse à notre déclaration liminaire, la direction a précisé qu'elle n'a pas de dogme en matière de détachement mais qu'elle en fait le moins possible.

En introduction à l'examen du projet, la direction exprime une proposition faite aux élus qui conduirait à la modification du projet présenté.

La direction a contacté un agent pour lui demander d'annuler tous les vœux exprimés sur des postes de la mission structure correspondant à son affectation nationale. Cette annulation a été demandée par l'agent après la date limite de dépôt des fiches de vœux et peu de temps avant la CAPL.

Les élus CGT, soutenus par les élus de SOLIDAIRES, ont contesté l'annulation et donc la prise en compte d'une nouvelle fiche de vœux «néant» après la date limite de dépôt. Il appartient au directeur de prendre la responsabilité de

décider des détachements et non de « diriger » les demandes déposées par les agents pour éviter de faire apparaître les détachements dans le mouvement local.

L'acceptation de cette proposition revenait in fine à modifier localement une affectation nationale.

Devant la position majoritaire des élus, la direction a admis et maintenu le projet initial. Les mesures de gestion (en ligne sur Ulysse) font donc apparaître les affectations locales officielles et les détachements décidés par le directeur.

Compte tenu du respect des règles de gestion du mouvement local soumis au vote des élus et du nombre excédentaire de cadres A en Gironde (contrairement aux catégories B et C), la CGT a approuvé le mouvement local.

Votes :

Pour : CGT 1 voix

Contre : SOLIDAIRES 2 voix, FO : 1 voix.

Les élus CGT en CAPL A.
Cécile SIAD
Yves SANCHEZ



CGT FINANCES PUBLIQUES
DECLARATION LIMINAIRE CAPL du 10 juillet 2015
Mouvement local des Inspecteurs

Le mouvement local qui nous est proposé aujourd'hui respecte les règles de gestion en vigueur et nous tenons à remercier la RH pour la communication du tableau joint au projet de mouvement local et pour la disponibilité des collègues de ce service.

Toutefois, nous souhaitons rappeler que le directeur s'honore de ne plus vouloir procéder à des détachements pour convenances personnelles ou administratives, ne souhaitant prendre en considération que les situations personnelles ou familiales particulièrement délicates.

Les élus CGT agréent cette position et espèrent que l'ensemble du mouvement local girondin (y compris donc les mesures de gestion) la respecte.

Dans le cas contraire, nous souhaitons dénoncer d'ores et déjà celles qui pourraient être considérées par les élus des personnels et les personnels eux-mêmes, comme étant discriminatoires vis à vis des collègues qui assument pleinement leur situation administrative, conséquence de leurs vœux ou du déroulement de leur carrière.